



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
8 NOVEMBRE 2017**

Numéro

DEL 2017.11.08/162

Le **mercredi 8 novembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Thème : RESSOURCES
HUMAINES 1**

**Objet : MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Convocation

Date : 31/10/2017

Affichage : 31/10/2017

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard;
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;
BRUNET Pascale pouvoir à DAVANTURE Bruno;
CIUPPA Marcel pouvoir à DUFOUR Maurice;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de
suffrages
exprimés : 31

Absents excusés :

BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles, MARCELLO Marie, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, MUHLACH Catherine,

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Jacques JALADE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau définitif annuel d'avancement au grade d'adjoint technique Principal 1^{ère} classe pour l'année 2017 en date du 24 août 2017, faisant suite à la Commission Administrative Paritaire en date du 30 juin 2017,

Vu le tableau définitif annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif Principal 1^{ère} classe pour l'année 2017 en date du 24 Août 2017, faisant suite à la Commission Administrative Paritaire en date du 30 juin 2017,

Vu le tableau définitif annuel d'avancement au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 1^{ère} classe pour l'année 2017 en date du 24 Août 2017, faisant suite à la Commission Administrative Paritaire en date du 30 juin 2017,

Vu le tableau définitif annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif Principal 2^{ème} classe pour l'année 2017 en date du 24 Août 2017, faisant suite à la Commission Administrative Paritaire en date du 30 juin 2017,

Vu le tableau définitif annuel d'avancement au grade de conseiller des Activités Physique et Sportives (APS) principal pour l'année 2017 en date du 24 Août 2017, faisant suite à la Commission Administrative Paritaire en date du 30 juin 2017,

Vu le tableau définitif annuel d'avancement au grade de rédacteur Principal 2^{ème} classe pour l'année 2017 en date du 24 Août 2017, faisant suite à la Commission Administrative Paritaire en date du 30 juin 2017,

Vu le tableau définitif annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal pour l'année 2017 en date du 24 Août 2017, faisant suite à la Commission Administrative Paritaire en date du 30 juin 2017,

Vu le tableau d'avancement au titre de la promotion interne au grade de conseiller des APS en date du 30 juin 2017, faisant suite à la Commission Administrative Paritaire du 30 juin 2017,

Vu le tableau d'avancement au titre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise en date du 30 juin 2017, faisant suite à la Commission Administrative Paritaire en date du 30 juin 2017,

Vu le tableau d'avancement au titre de la promotion interne au grade de technicien en date du 30 juin 2017, faisant suite à la Commission Administrative Paritaire en date du 30 juin 2017.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir procéder à la nomination des agents retenus pour un avancement de grade ou une promotion interne, les modifications sont les suivantes :

Nomenclature des postes au 30/09/2017	Nomenclature des postes au 01/10/2017
1 poste d'adjoint technique PL 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires	1 poste d'agent de maîtrise Temps complet 35h00 hebdomadaires
1 poste d'agent de maîtrise Temps complet 35h00 hebdomadaires	1 poste de technicien Temps complet 35h00 hebdomadaires
1 poste d'agent de maîtrise principal Temps complet 35h00 hebdomadaires	1 poste de technicien Temps complet 35h00 hebdomadaires
1 poste d'adjoint technique PL 1 ^{ère} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires	1 poste de d'agent de maîtrise Temps complet 35h00 hebdomadaires
1 poste d'ETAPS PL 1 ^{ère} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires	1 poste de conseiller des APS Temps complet 35h00 hebdomadaires
1 poste de conseiller des APS Temps complet 35h00 hebdomadaires	1 poste de conseiller principal des APS Temps complet 35h00 hebdomadaires
7 postes d'adjoint technique PL 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires	7 postes d'adjoint technique PL 1 ^{ère} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires
6 postes d'adjoint administratif PL 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires	6 postes d'adjoint administratif PL 1 ^{ère} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires
3 postes d'adjoint administratif Temps complet 35h00 hebdomadaires	3 postes d'adjoint administratif PL 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires
2 postes d'ATSEM PL 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires	2 postes d'ATSEM PL 1 ^{ère} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires
1 poste d'agent de maîtrise Temps complet 35h00 hebdomadaires	1 poste d'agent de maîtrise PL Temps complet 35h00 hebdomadaires
2 postes de rédacteur Temps complet 35h00 hebdomadaires	2 postes de rédacteur PL 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider les modifications au tableau des effectifs de la ville de Briançon afin de pouvoir procéder aux nominations des agents retenus au titre d'un avancement de grade ou d'une promotion interne

AR PREFECTURE

005-210500237-20171108-DEL20171108162-DE
Regu le 15/11/2017

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE
TRANSMIS LE
NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.